

*Transfert
Den Denis*

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES SA "A.C.A."

Société Anonyme au Capital de F. 250.000
Siège social : 215, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS

RCS PARIS 85 B 0849
SIREN : 331 057 406

85 B 849

° 0 °

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 MAI 1990

Cal de l'Etat de PARIS
N° de l'Etat
- 7 SEP. 1994
46120

DU 25 MAI 1990

° 0 °

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le 25 mai à 14 heures, se sont réunis divers actionnaires sur convocation de Monsieur Jean-Marcel DENIS, à PARIS 8°, 33, rue Daru.

Etaient présents :

- Monsieur Jean-Marcel DENIS
- Mademoiselle Geneviève DIONIS du SEJOUR
- Monsieur Philippe RONIN
- Monsieur Jean-Baptiste CHOLLET

Monsieur le Président constate que le quorum de moitié des administrateurs exigé par l'article 100 de la Loi du 24 Juillet 1966 est atteint.

Il rappelle ensuite les questions inscrites à l'ordre jour :

- présentation et approbation des comptes de l'exercice 1989,
- affectation du résultat de l'exercice 1989,
- examen du rapport du Conseil à l'Assemblée et des résolutions à soumettre à cette même Assemblée,
- convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et fixation de l'Ordre du Jour,

10

- prise de participation dans le capital de la société AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. à hauteur de 490 actions à leur valeur nominale de F. 1.000 représentant un montant global de F. 490.000,
- prise de participation dans le capital de la société EXPERTS ET CONSEILLERS ASSOCIES à hauteur de 375 parts à leur valeur nominale de F. 100 représentant un montant global de F. 37.500,
- reprise du compte-courant de AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. chez la société CONSEILS ASSOCIES S.A. d'un montant de F. 750.000 ainsi qu'un prêt d'actions de la société AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. d'un montant de F. 5.000,
- nantissement des actions de la société AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. au profit du Crédit Agricole,
- approbation d'avances en compte-courant de F. 3.000.000 maximum en faveur de la société EXPERTS ET CONSEILLERS ASSOCIES rémunérées au taux du TMO privé,
- approbation d'avances de trésorerie consenties par DARU AUDIT CONSEIL S.A. aux mêmes conditions,
- approbation des avances de trésorerie obtenues par AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A. de la société CONSEILS ASSOCIES S.A. toujours aux mêmes conditions,
- approbation du contrat de bail précaire entre la société DARU AUDIT CONSEIL S.A. et la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A. signé avec effet du 1er janvier 1990 et reprenant les termes des baux existants entre la société DARU AUDIT CONSEIL et les SCI COURCELLES MONCEAU et DARU MONCEAU,
- approbation de la souscription au capital de la société de droit espagnol SINERGIAS & COMPETENCIAS et autorisation pour l'acquisition ou la souscription dans les droits sociaux des sociétés suivantes :
 - . AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES DU SUD-OUEST à Agen,
 - . MEDITERRANEE CONSEILS ASSOCIES en Corse et dans le Sud-Est,
 - . Cabinet COVIAUX ou tout autre Cabinet dans la Région Rhône-Alpes,
 - . un Cabinet situé à Bordeaux et Sauveterre,

FD

- transfert du Siège Social de la société du 215, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS au 33, rue Daru - 75008 PARIS,
- approbation de la convention de commodat passée entre CONSEILS ASSOCIES S.A. et AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A.,
- approbation de la convention de gestion exclusive des commissariats aux comptes de Monsieur Jean-Marcel DENIS au profit de la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A.,
- questions diverses.

I - PRESENTATION ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 1989

Monsieur le Président présente au conseil les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 1989.

L'exercice se solde par un bénéfice de F. 706.379. Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation suivante :

Report à nouveau au 31 décembre 1988	1.512.937,00
Bénéfice de l'exercice 1989	706.379,00

Report à nouveau au 31 décembre 1989	<u>2.219.316,00</u>

Le Conseil, après avoir délibéré, arrête à l'unanimité les comptes qui viennent de lui être présentés ainsi que les propositions concernant l'affectation du résultat.

II - PROJET DE RAPPORT ET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Lecture est donnée du projet de rapport et de résolutions à présenter à cette Assemblée annuelle ainsi que les propositions concernant l'affectation des résultats.

RD

III - CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 18 juin 1990 en vue de statuer sur l'ordre du jour :

- lecture du rapport de gestion et quitus à la gérance au titre de sa gestion au cours de l'exercice 1989,
- affectation du resultat de l'exercice 1989,
- approbation de diverses prises de participation et de la reprise de comptes-courants et d'avances aux sociétés considérées,
- nantissement des actions de la société AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. au profit du Crédit Agricole,
- transfert du siège social,
- approbation de la convention de commodat passée entre CONSEILS ASSOCIES S.A. et AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A.,
- approbation de la convention de gestion exclusive des commissariats aux comptes de Monsieur Jean-Marcel DENIS au profit de la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A.
- questions diverses.

IV - PRISES DE PARTICIPATION ET REPRISE DE COMPTES-COURANTS ET D'AVANCES

Le Conseil accepte les mesures suivantes :

- la prise de participation dans le capital de la société AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES à hauteur de 490 actions à leur valeur nominale de F. 1.000 représentant un montant global de F. 490.000,
- la prise de participation dans le capital de la société EXPERTS ET CONSEILLERS ASSOCIES à hauteur de 375 parts à leur valeur nominale de F. 100 représentant un montant global de F. 37.500,
- la reprise du compte-courant de AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. chez la société CONSEILS ASSOCIES S.A. d'un montant de F. 750.000 ainsi qu'un prêt d'actions de la société AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. d'un montant de F. 5.000,

- le nantissement des actions de la société AQUITAINE CONSEILS ET ASSOCIES S.A. au profit du Crédit Agricole,
- l'approbation d'avances en compte-courant de F. 3.000.000 maximum en faveur de la société EXPERTS ET CONSEILLERS ASSOCIES rémunérées au taux du TMO privé,
- l'approbation d'avances de trésorerie consenties par DARU AUDIT CONSEIL S.A. aux mêmes conditions,
- l'approbation des avances de trésorerie obtenues par AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A. de la société CONSEILS ASSOCIES S.A. toujours aux mêmes conditions,
- l'approbation du contrat de bail précaire entre la société DARU AUDIT CONSEIL S.A. et la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A. signé avec effet du 1er janvier 1990 et reprenant les termes des baux existants entre la société DARU AUDIT CONSEIL et les SCI COURCELLES MONCEAU et DARU MONCEAU,
- l'approbation de la souscription au capital de la société de droit espagnol SINERGIAS & COMPETENCIAS et autorisation pour l'acquisition ou la souscription dans les droits sociaux des sociétés suivantes :
 - . AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES DU SUD-OUEST à Agen,
 - . MEDITERRANEE CONSEILS ASSOCIES en Corse et dans le Sud-Est,
 - . Cabinet COVIAUX ou tout autre Cabinet dans la Région Rhône-Alpes,
 - . un Cabinet situé à Bordeaux et Sauveterre,
- l'approbation du transfert du Siège Social de la société du 215, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS au 33, rue Daru - 75008 PARIS,
- l'approbation de la convention de commodat passée entre CONSEILS ASSOCIES S.A. et AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A.,
- l'approbation de la convention de gestion exclusive des commissariats aux comptes de Monsieur Jean-Marcel DENIS au profit de la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A.

SD

V - QUESTIONS DIVERSES

Mademoiselle Geneviève DIONIS du SEJOUR démissionne de son poste d'Administrateur pour des raisons de convenance personnelle.

Monsieur Philippe RONIN est nommé Directeur Général à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.



Le Conseil d'administration

Certifié conforme

